

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du mercredi 27 mai 2009**

Convocations adressées le 19 mai 2009.

L'an deux mille neuf, le vingt sept mai à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Mme HERMAN Christine, Messieurs DESCHAMPS Pascal, ROBIN Jean-Paul, LAUFRAY Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian, HUET Jean-Paul, Madame SEVESTRE Maryline.

Absents excusés : Messieurs FORTIN Claude, SEIGNEURET André, BOUILLON Jean-Philippe.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : M. DESCHAMPS Pascal.

- Financement de la FIMO,

Pour exercer l'activité de conducteur de véhicule de transport de personnes et pour obtenir une carte de qualification délivrée par le Préfet, en plus du permis D obtenu récemment par l'adjoint technique de la commune, il a lieu de suivre une formation courte dénommée la « FIMO voyageurs ». Vu ces obligations de formation, il est nécessaire que la collectivité prenne en charge ce stage, Monsieur Le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer une convention de formation avec la CESR COUTURIER située à Sainte Gemme Moronval. Ce stage FIMO voyageurs de 140 heures d'un coût de 2715 € est pris en charge obligatoirement par la collectivité.

Le Conseil municipal autorise Le Maire à signer cette convention et à prendre en charge les autres examens obligatoires comme les tests psychotechniques dans le cadre de cette fonction. En vue de financer le permis de conduire sur le budget RTS, il a lieu de réaliser des modifications sur les prévisions budgétaires du budget du service de la régie de transport scolaire :

Article 648 : autres charges de personnel : + 5 300 €

Article 74 : subvention de la commune : + 5 300 €

Le Conseil Municipal accepte ces modifications budgétaires.

- Tours de garde de l'élection des représentants au parlement européen,

Suite à l'organisation de ces élections le 7 juin 2009, il a lieu d'établir les tours de garde : le Conseil Municipal a établi les tours de garde comme suit :

bureau de vote

8 h à 10 h 30	10 h 30 à 13 h	13 h à 15 h 30	15 h 30 à 18 h
FAUQUET Joël	LAUFRAY Bruno	ROBIN Jean-Paul	BOUILLON Jean-Philippe
HERMAN Christine	AUGER Eric	SEVESTRE Maryline	LAMELET Alain
PELLERIN d'YERVILLE Christian	BAISSAS Didier	AUBURTIN Nathalie	BEAUVAIS Jean-Pierre

- Présentation de divers devis,

- Choix du feu d'artifice du 14 juillet

L'entreprise FMA de Frétigny propose un feu d'artifice plus compact que les années précédentes pour un montant de 2000 €TTC, le conseil Municipal retient cette proposition et autorise le Maire à passer la commande.

- Ordinateur portable

Après étude de différentes propositions, Monsieur Robin présente le devis de l'entreprise FC informatique de Blandainville qui propose un ordinateur portable MSI d'un montant de 729 €HT et un vidéoprojecteur de 558.80 €HT, matériel pratique lors de la présentation des dossiers en réunion.

Le Conseil municipal accepte cette proposition d'un montant de 1339.80 HT.

- Travaux de couverture à l'église

Suite à la tempête de janvier 2009, des dégâts ont été occasionnés sur la toiture de l'église, le devis de repiquage de tuiles s'élève à 719,99 €TTC, vu le montant de la franchise, la commune prend en charge la totalité des frais de réparation .Le Conseil Municipal accepte de réaliser ces travaux.

- Informations et questions diverses

- Demande de rétrocession présentée par M. et Mme THIROUARD

Ces rétrocessions concernent deux concessions funéraires perpétuelles, et après examen, Le Conseil propose de reprendre la concession N°216 de 1971 pour un montant de 61 € et la concession N°189 de 1961 pour un montant de 19 €. Il est rappelé que la revente de ces concessions perpétuelles n'est pas autorisée.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes :

- au budget de la commune :

Section de fonctionnement : dépenses

Article 65737 : subvention au budget de la régie de transport scolaire : 5 300 €

Article 023 : Virement à la section d'investissement : - 5 300 €

Section d'investissement : Recettes

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement :- 5 300 €

Article 1321 : subvention DGE pour salle : 31 895 €

Dépenses

Article 2152 en OI : Installations de voirie : 4 510 €

Article 2132 : Acquisition d'Immeuble : 19 773 €

Article 21311 : Bâtiment administratif : 2 024 €

Article 21312 : Bâtiment scolaire : 288 €

- Au budget de la régie de distribution de l'eau

Section d'investissement

Recettes

Article 10222 : FCTVA : 15 560

Article 2813 : 1€

Dépenses

Article 2156 : 15 561 €

Le Conseil Municipal autorise ces modifications budgétaires.

- Renouvellement triennal des délégués de la commission de révision des listes électorales

Etant donné que le délégué du Préfet au sein de la commission de révision des listes électorales a siégé plus de trois ans, il est demandé de proposer trois nouveaux électeurs de préférence fonctionnaires susceptibles de remplacer ce délégué ; le Conseil Municipal propose trois personnes.

- Demande de participation du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Brou

Une élève inscrite au collège Florimond Robertet de Brou utilise les services de transport de ce syndicat, la participation s'élève à 353 € par élève dont 57 € pour diverses dépenses. La commune de Montigny contribue au financement du transport des élèves vers le collège Marcel Proust par le Syndicat de transport du secteur d'Illiers pour un montant de 32 € mois et par élève, par principe d'équité les élus acceptent de participer pour un montant de 296 € à ce transport vers Brou.

- Acquisition d'une habitation pour transformation en 2 logements T3

Dans le cadre de l'audit réalisé par le bureau d'étude Roumet-Guitel, il est aussi question de la création de logements sociaux. Compte tenu des maisons en vente actuellement, la commission a porté son choix plus précisément sur la longère sis 24 rue d'Illiers en vue de la création de deux logements dans le cadre d'une opération cœur de village.

Le Conseil examine la simulation de financement de ce projet réalisée par la DDE, en tenant compte des subventions, du prêt et des loyers à percevoir, cette opération est équilibrée avec un prêt en 40 ans. Avant de se prononcer définitivement sur ce projet, le conseil charge le Maire de renégocier le prix d'acquisition.

- Création d'un poste de rédacteur

Suite à la réussite de l'adjoint administratif à un examen de rédacteur, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de rédacteur, le conseil Municipal accepte la création de ce poste à compter du 1^{er} septembre 2009.

- Demande de filets aux abords du terrain de sport

Des riverains du terrain de basket sollicitent l'implantation d'un filet en limite de leur terrain pour éviter la chute des ballons chez eux, après examen de cette demande le Conseil Municipal ne peut répondre favorablement suite au projet présenté par le bureau d'étude paysager car dans le cadre de l'étude d'extension du bourg, il est envisagé de déplacer ce terrain de sport.

- Travaux de rénovation à la salle polyvalente

Monsieur le Maire précise que les travaux débiteront le 31 août, le carreleur a déposé des échantillons de carrelage, les élus sont invités à se prononcer sur le choix du carrelage de la grande salle, le choix se porte sur des carrelages en 40 X 40 cm ; modèle malveira.

- Suite à des modifications relatives à la législation funéraire, le nombre d'opérations funéraires donnant lieu au versement d'une vacation est réduit et le taux unitaire doit être compris entre 20 et 25 €

Le Conseil Municipal fixe les vacations funéraires à 25 €

- Organisation du 14 juillet 2009

Le Conseil Municipal établit les festivités du 14 juillet de la façon suivante :

lundi 13 juillet 2009 : 20 heures : Buffet campagnard à la salle polyvalente.

Le prix est fixé à 16 € par adulte et 5 € par enfant de moins de 12 ans.

Un repas est offert aux élus, aux pompiers, aux anciens pompiers, au personnel en activité et en retraite, au Maire-honoraire, et aux personnes ayant rendu des services à la commune.

- 23 heures 30 : Bal ouvert à tous

Les conseillers attendent la proposition du restaurant « chez Alain » pour le buffet froid.

mardi 14 juillet 2009 :

- 16 heures 30 : Rassemblement à la salle polyvalente.
- Revue des pompiers avec les musiciens de l'harmonie de Condé sur Huisne
jeux d'été dans la cour
- 18 heures : Fin des jeux
- 22 heures : Rassemblement à la Mairie
Retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice à 23 heures.

Monsieur Le Maire expose qu'il a lieu de solliciter auprès du Conseil Général l'octroi du Fonds départemental de Péréquation pour les investissements prévus, réalisés et réglés depuis le 1^{er} janvier 2009 qu'il s'agisse du budget principal ou des budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable unanimement.

La séance est levée à 23 heures 50 et les membres présents ont signé.

Le maire

Le secrétaire

Les membres